



RANDOSANTE Bx METROPOLE

Association Loi 1^{er} Juillet 1901, affiliée à la Fédération Française de la Randonnée Pédestre n° 09637

A

Le

CERTIFICAT MEDICAL

Je soussigné Docteur.....

Certifie que Mme, Mlle, M.....

Ne présente pas de contre-indication apparente à la pratique de la randonnée pédestre, sous réserve que

Sa fréquence cardiaque ne doit pas dépasser : puls/min

La vitesse de progression à plat ne doit pas dépasser : Km/h

Le dénivelé positif horaire ne doit pas dépasser : m/h

La durée ne dépasse pas heures.

Autres recommandations

.....

.....

Signature

Président : **Mme M. Christine DEBIARD**

23 Avenue de l'Orée du Bois

33140 Villenave d'Ornon

Tel : **06 13 15 85 31**

Mail : **randosantebxmetropole@gmail.com**